



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : disi-ouest@cgt.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

CT du 26 novembre 2013 de la Disi Ouest

Ordre du jour :

- liminaires
- déménagement ESI Nantes LC
- ONP à Rennes
- risques professionnels
- situation des emplois – transformations d'emplois
- plan de titularisation de contractuels
- questions diverses

Les organisations syndicales ont lu une déclaration liminaire intersyndicale. Cette déclaration faisait suite à des écrits de la part d'un cadre supérieur de la DiSI et du Directeur lui-même, mettant en cause l'action d'une militante dont le tort était de s'être enquis par trois fois de l'avancement de son dossier de remboursement de frais auprès du service RH.

Le Directeur a persisté dans ses propos et refusé de désavouer le cadre supérieur.

Toutefois, dans un souci d'apaisement et de responsabilité, les militants syndicaux ont décidé de continuer à siéger lors du comité technique.

La CGT a lu une déclaration liminaire qui portait sur les thèmes suivants :

- l'Accord National Interprofessionnel (ANI) et la précarisation de l'emploi
- la titularisation des contractuels
- les transformations d'emplois

Cette déclaration liminaire dans sa globalité est jointe à ce compte-rendu.

Emplois vacants

Non seulement nos directions perdent des emplois, mais encore tous les emplois restants ne sont pas pourvus. Le problème est particulièrement criant à Tours et Rennes. Pour Rennes, l'ouverture de postes est liée à la visibilité sur le calendrier de déploiement du SI Paye. Un CoDir ONP doit apporter des éléments sur ce calendrier début décembre.

Dans les autres ESI, des manques ciblés existent : service OTT à Nantes Lotz-Cossé et SIL de Nantes Marsauderies. La Direction a reconnu ces difficultés et assuré en faire une priorité.

Pour la CGT, il est regrettable que des emplois restent vacants alors que des collègues demandent une mutation pour ces ESI.

Déménagement de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé

La renégociation du loyer de l'ESI de Rennes est en passe d'être finalisée, et la signature d'un loyer diminué de 250.000 euros par an est imminente. La renégociation consiste à signer un bail de 6 ans. Le DISI a assuré que cette durée avait été choisie pour respecter la LOLF et que selon lui le bâtiment resterait loué par la DGFIP pour de nombreuses années du fait de l'implantation du CER.

Cette renégociation permet de financer les travaux d'installation de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé à proximité de la DiSI.

Le déménagement aurait lieu au plus tôt au mois d'avril prochain.

L'option retenue est celle d'une installation de l'ensemble de l'ESI Lotz-Cossé et du SIL dans le bâtiment en location, la DiSI et l'ESI Marsauderies restant dans les locaux de la rue des Marsauderies. Des groupes de travail avec les agents et des visites seront organisés.

La fusion fonctionnelle des CID nantaises est souhaitée par la Direction pour le 1^{er} avril. A cette occasion, une réorganisation fonctionnelle de l'assistance sera faite.

La CGT s'est fait confirmer l'existence dans le nouveau bâtiment d'un local de convivialité. Cependant, il ne s'agira pas d'un local de restauration (le restaurant des Marsauderies étant situé à moins d'un kilomètre). En particulier, ce local ne sera pas équipé de micro-onde.

La CGT s'est inquiétée des places de parkings, pour les voitures comme pour les deux roues.

Concernant les places pour les voitures, la DiSI demandera que les places du parking extérieur soient matérialisées. Le nombre de places dépasse le ratio défini par la métropole (une place pour trois postes de travail). Reste à savoir si cela sera suffisant, notamment du fait de la présence de véhicules de service pour la CID ... Par ailleurs, il n'y aura pas de place réservée pour la hiérarchie, comme cela se fait dans certaines directions.

Le DiSI a par ailleurs reconnu qu'il faudra « proposer quelque chose » pour les deux roues. Des places pourraient être aménagées dans le parking souterrain.

La CGT a par ailleurs alerté la Direction sur l'ultimatum fixé par l'association qui gère le restaurant administratif de Nantes Lotz-Cossé : faute de révision de la convention avant le 1^{er} janvier, le restaurant pourrait fermer. Le DiSI a répondu qu'il s'agit d'un problème dépendant de la DRFIP 44 et qu'il ne croit pas à la fermeture effective du restaurant. La CGT l'a rappelé à ses responsabilités vis-à-vis des collègues de l'ESI.

ESI de Rennes - Opérateur national de paye

L'ESI de Rennes doit prendre en charge l'exploitation de l'ONP.

Le déploiement prévu initialement prend du retard, notamment du fait que le ministère de l'agriculture ne pourra pas basculer, comme cela était prévu initialement. Les plannings de montée en compétence des collègues de Rennes sont donc remis en cause. La direction nous a cependant assuré que ces collègues étaient partie prenante dans l'organisation du projet, en particulier sur les aspects touchant à la future exploitation. Deux pistes sont explorées :

- la reprise de l'outil de gestion de l'exploitation (HP SM) par service center
- la surveillance d'une plate-forme de recette complète (avec un plan d'ordonnancement applicatif), ce qui manque aujourd'hui faute d'utilisateurs.

Un nouveau planning de déploiement est attendu pour le mois de décembre. Certains outils pourraient changer (mise en place d'une architecture unique entre le SI PAYE et le SI RH), des collègues ont suivi des formations qui pourraient donc s'avérer inutiles.

Afin de limiter ce risque à l'avenir, le plan de formation des collègues concernés est revu régulièrement. Le DISI a rappelé son engagement de faire le plus possible de formations sur le site de l'ESI de Rennes. La CGT a indiqué que certaines formations ont été reportées deux fois par le prestataire, ce qui engendre des difficultés pour s'organiser au niveau privé et logistique (choix de l'hôtel) des collègues.

La direction nous a précisé que le SI RH pourrait démarrer début janvier, avec le Ministère de la Culture, l'ESI Rennes participant à l'exploitation à partir d'avril 2014.

Des réponses devraient être apportées très prochainement sur l'existence de travail la nuit et le week-end. La CGT rappelle qu'elle s'oppose au travail de nuit et de week-end de façon systématique.

La CGT s'est fait l'écho des collègues qui travaillent encore sur Chorus, et qui devront « prendre le train de l'ONP » en marche. La direction a assuré qu'elle veillerait à ce qu'ils bénéficient d'une formation à la hauteur de celle de leurs collègues qui sont déjà dans le service ONP. A ce propos, le plateau ONP a été organisé de façon à ce que les collègues en charge de l'application Chorus puissent dialoguer avec leurs collègues ONP s'ils avaient des disponibilités.

ESI de Tours – conséquences de la réorganisation des services

L'ESI de Tours fait face à un déficit d'emploi criant (plus de 5 postes de programmeurs ne sont pas pourvus). Ce déficit de programmeurs a rendu nécessaire une réorganisation des services d'intégration et d'exploitation, qui n'a cependant pas pu masquer les difficultés rencontrées.

En effet, l'ESI a repris récemment deux applications (REP – recouvrement des produits divers en exploitation et RMH – paye des agents des collectivités locales en intégration), qui entraînent une charge de travail extrêmement lourde. Comme pour l'application PAYE, exploitée également à Tours, ce sont des applications sensibles. Cette charge de travail provoque une situation de tensions, de stress et de mal être au travail chez un grand nombre de collègues. Des réunions de service hebdomadaires vont être organisées afin de piloter au mieux cette situation difficile.

De plus, l'arrivée d'autres applications est envisagée : Gare-Ancrage et OTR.

Pour la CGT, cette arrivée n'est pas possible actuellement. Il vaut mieux refuser un projet que de se planter si on n'a pas les moyens de l'assumer.

M. Bellanger a affirmé qu'il partageait notre avis sur ce point. (sans aller toutefois jusqu'à prendre sa carte à la CGT !)

Présentation du plan d'action et de prévention (PAP) 2013 (risques signalés en 2012)

Ce document a déjà été commenté en CHS. La CGT a souligné une réponse de l'ESI de Rennes à des collègues qui indiquaient comme risque de stress l'exécution de tâches complexes dans des temps contraints. La direction leur a conseillé de réfléchir à changer de métier ! On aurait préféré qu'elle s'affirmât prête à leur apporter son soutien, ou qu'elle envisageât des formations à la gestion du stress, plutôt que de les culpabiliser.

Pour cette année, les réunions par service sont en cours pour établir le DUERP. Si elles ne devaient pas aboutir à un consensus dans un service donné, les questionnaires individuels remplis par les agents de ce service seraient remontés à l'Assistant de Prévention, Régis Saboureux.

Votre CHSCT se réunira en groupe de travail en janvier pour intégrer les fiches remontées par service ou individuellement.

Présentation de la situation des emplois

Les représentants syndicaux ont été destinataires de la situation des emplois (autrement dit des chaises) au sein de la DiSI, mais pas des équivalents temps-pleins (autrement dit des agents qui occupent ces chaises). Ce document est donc inexploitable.

Modifications d'emplois au sein de la DiSI

Un certain nombre de modifications d'emplois (de chaises) ont été proposées par la Direction.

Précisons que ces modifications n'entraîneront pas de déplacement des agents concernés, et que les dactylos dont les postes ont été transformés en postes administratifs conserveront leur prime.

Il s'agit selon les cas :

- de changements techniques : transfert des emplois des agents de la RH d'Angers vers Nantes. Les collègues d'Angers resteront toutefois sur place jusqu'à leur départ (mutation, retraite). La CGT s'est interrogée sur le devenir des deux agents les plus jeunes, pour qui la retraite reste lointaine.
- de prendre acte de l'obtention par des collègues de qualifications (PAU, PSE)
- d'acter la « cuisine » de la Direction dans certaines affectations (un agent FGP nommé à la DiSI sur un poste de B PAU)
- d'officialiser la création d'un poste de C PAU à l'établissement de Nantes LC, pour permettre à un collègue qualifié qui y travaille de percevoir la prime, si le mouvement national lui est favorable.
- de transférer des emplois vacants (notamment à l'ESI de Rennes et à la CID de Vendée) pour « financer » des promotions de B en A PSE.
- de transférer un emploi vacant du SIL de Tours vers l'ESI (qui a déjà 5,7 emplois vacants ! S'agit-il de souligner un peu plus la situation catastrophique de l'emploi à Tours ?)
- de transférer un emploi vacant de l'ESI vers le SIL d'Angers pour encourager l'arrivée d'un PSE-ER

Mme Lorent (ESI de Rennes) a souligné que la transformation des emplois des collègues ayant obtenu la qualification de PSE est une reconnaissance de l'investissement des collègues dans la préparation à cette qualification et un encouragement aux collègues non qualifiés à préparer l'examen.

La CGT a voté contre le projet : des propositions conduisant à acter des suppressions de poste, notamment la suppression du poste de cadre A encadrant la CID de Vendée. La CGT a pour autant approuvé les dispositions de revalorisation du poste après obtention d'une qualification. La CFDT s'est abstenue.

Le DiSI a souhaité une décision nationale sur la possibilité d'affecter des inspecteurs dans les CID excentrées. Pour la CGT, les CID excentrées doivent pouvoir bénéficier d'emplois d'inspecteurs, au vu des effectifs et des tâches (notamment d'encadrement) à réaliser. **En attendant, nous ne doutons pas que l'administration saura reconnaître à sa juste valeur le travail des collègues contrôleurs principaux désignés responsables de ces CIDs et postulant à la liste d'aptitude à la Cat. A.**

Plan de titularisation de contractuels

Ce plan fait suite à l'accord signé en 2011 par la CGT. Il s'agit de reconnaître le travail réalisé par les collègues depuis plusieurs années.

6 collègues ont la possibilité d'être titularisés sur la DiSI Ouest :

- trois agents dit « Berkani » (gardiens à Rennes, personnel du restaurant administratif de Nantes M.). Ces collègues devront passer un entretien devant une commission présidée par M. Bellanger. Sans préjuger du résultat de l'entretien, ce dernier a précisé qu'il était très favorable à la titularisation de ces collègues.

- deux contractuels qui exerçaient des fonctions de catégorie A au sein de l'ESI de Rennes. Leur contrat est désormais terminé. La direction n'a pas été en mesure de nous informer s'ils seraient effectivement affectés à Rennes dans le cas où ils réussiraient l'examen de titularisation.
- une collègue contractuelle qui exerce actuellement des fonctions de niveau IDIV. Contrairement à ce que prévoyait la loi (titularisation dans un emploi équivalent), c'est un emploi moins qualifié qui lui serait proposé en cas de titularisation (inspecteur 4^{ème} échelon), avec une diminution de rémunération significative. La CGT a souligné que les conditions de titularisation des collègues exerçant des missions de niveau A+ ne sont pas satisfaisantes. Le DiSI a souligné le manque de réponse des bureaux des ressources humaines de Bercy sur ce problème, nous partageons ce souci.

Questions diverses :

⇒ **astreintes au PTS de Nantes Marsauderies :**

Les conditions d'astreintes des collègues se dégradent du fait de l'augmentation constante du nombre d'applications concernées – sachant que celles déjà prises en charge n'ont toujours pas fait l'objet de procédures claires et appliquées par tous les intervenants. Des dérives lors des appels à l'astreinte sont de plus en plus fréquentes. À l'heure actuelle, aucune information officielle n'est encore diffusée.

⇒ **possibilité pour les programmeurs affectés au 1^{er} septembre 2013, et titularisés au 1^{er} octobre, de demander une mutation au 1^{er} septembre 2014 :**

Cette possibilité devrait être ouverte, à confirmer.

⇒ **demandes d'affectation sur des postes de centrale :**

Cette question concerne essentiellement les collègues nantais, du fait de la présence à Nantes de deux services de statut central (Copernic à la Tour Bretagne et service des retraites de l'Etat). Pour accéder à ces services, il n'y a pas de mutation nationale, mais il faut postuler pour entrer dans un « vivier » (un panier de crabes ?), et pour cela avoir l'aval de la DiSI.

L'an dernier, des collègues s'étaient vu opposer un avis défavorable au motif que leur demandes étaient hors mouvement.

Cette année, plusieurs collègues ont demandé à intégrer ce vivier, dans le cadre du mouvement du 1^{er} septembre 2014. Les raisons en sont multiples (intérêt professionnel ou géographique – pour faire face aux conséquences du déménagement prévu de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé notamment, car le SRE se trouve dans le même quartier). Le DiSI a opposé à la plupart d'entre eux un avis défavorable au motif qu'il faudrait postuler plusieurs années de suite avant d'avoir son accord et qu'il se doit de veiller à la bonne marche des services ! La CGT, opposée aux mutations sur profil, a désapprouvé cette démarche discrétionnaire et obtenu que les collègues concernés soient a minima informés par écrit de la décision du DiSI à leur égard.

⇒ **prise en compte des temps de déplacements lors des missions :**

Le DiSI a reconnu qu'il faudra une harmonisation des compensations entre les ESI, à condition de déplacements équivalentes. La CGT le réclame depuis la création de la DiSI !

⇒ **heures supplémentaires défiscalisées**

A Tours, les agents ont bénéficié d'une exonération totale à tort, mais il n'y aura pas de retour sur le passé.

A Rennes, la situation des agents semble enfin en cours de régularisation, celle-ci leur permettra de percevoir un remboursement des cotisations et des impôts versés à tort. **En effet, après maints rappels de la CGT, la**

Disi a reçu le feu vert de la DG, pour procéder au traitement des dossiers.

⇒ **contrat Pacte à Rennes**

Un agent a été recruté, il prendra son poste le 2 décembre.

⇒ **agents de l'ESI de Rennes détachés au centre d'encaissement de Rennes :**

Mme Lorent a assuré avoir fait le nécessaire pour que les 2 agents concernés se sentent totalement intégrés à l'ESI. Face à la persistance de leur mal-être, la Direction a annoncé qu'elle s'entretiendrait avec eux.

⇒ **formation discrimination**

Pour les collègues nantais, qui ne l'avaient pas suivie, elle sera réalisée début janvier 2014.

⇒ **visite du chef de service à la Nantes**

M. Issarni, chef de service informatique à Bercy, sera en déplacement à Nantes le 17 décembre. Il recevra à cette occasion les organisations syndicales. **N'hésitez pas à vous adresser à nous si vous avez des questions.**

⇒ **Fléchage des qualifications informatiques suivant la catégorie de l'ESI (exploitation ou développement)**

La CGT a demandé si les qualifications Analystes et PSE CRA sont compatibles avec l'affectation dans un ESI d'exploitation. Pour le DiSI, cette spécialisation des qualifications proposée par la centrale (voir le compte-rendu du groupe de travail du 7 octobre sur notre site) n'est plus d'actualité. Mme Lorent a d'ailleurs confirmé que la transformation de B prog en B PSE CRA sur l'ESI de Rennes n'a posé aucun problème à la Centrale.

Les représentants CGT au comité technique sont à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

Vos représentants et experts :

Nathalie Azevedo – Tours ; Olivier Delemar – Angers ; Camille Hoffmann – Nantes M. ; Yvic Kergroac'h – Nantes LC ; Mathieu Nivet – Rennes ; Sandrine Teurtrie – Rennes

Bulletin d'adhésion
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :

Prénom :

Catégorie :

Grade :

Echelon :

Qualification informatique :

Etablissement:

A..... le Signature.....

A remettre à un(e) militant(e) CGT